



Les observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder

Projet de renforcement des réseaux de transport à
315 kV et à 120 kV de l'Abitibi-Témiscamingue 1 -
Construction d'un poste source à 315-120 kV et de
sa ligne d'alimentation à 315 kV
par Hydro-Québec

3211-11-127

Consultation publique
réalisée par le ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

Le 1^{er} mars 2019

LE PROJET

Le projet de renforcement des réseaux de transport à 315 kV et à 120 kV de l'Abitibi-Témiscamingue et de construction d'un poste source à 315-120 kV et de sa ligne d'alimentation à 315 kV consiste en la construction d'une nouvelle ligne de transport d'électricité à 315 kV d'une longueur approximative de 150 km et d'un nouveau poste source à 315-120 kV, lequel sera situé sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest. La future ligne reliera le poste Lebel à ce nouveau poste. La mise en service de ces nouveaux équipements est prévue pour l'année 2024.

LE CONTEXTE LÉGAL

L'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit qu'après avoir reçu la directive du ministre, l'initiateur du projet doit, dans les délais prescrits par règlement du gouvernement, publier un avis annonçant le début de l'évaluation environnementale du projet de même que le dépôt au registre des évaluations environnementales constitué en vertu de l'article 118.5.0.1 de l'avis prévu à l'article 31.2 et de la directive du ministre.

L'avis annonçant le début de l'évaluation doit également mentionner que toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et dans les délais prévus par le règlement du gouvernement, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder.

À la suite de cette consultation électronique, accessible par le registre public des évaluations environnementales, le ministre transmet à l'initiateur du projet et publie dans ce même registre les observations et les enjeux soulevés dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact. La transmission et la publication du présent document répond à cette obligation.

LA CONSULTATION

La consultation sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder, concernant le projet de renforcement des réseaux de transport à 315 kV et à 120 kV de l'Abitibi-Témiscamingue et de construction d'un poste source à 315-120 kV et de sa ligne d'alimentation à 315 kV par Hydro-Québec, a débuté le 12 janvier 2019 et s'est terminée le 11 février 2019. Au cours de cette période, deux commentaires pertinents ont été transmis au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

LES OBSERVATIONS SUR LES ENJEUX SOULEVÉS LORS DE LA CONSULTATION

Pour en faciliter le traitement par l'initiateur de projet, les observations soulevées dont la pertinence justifie l'obligation de leur prise en compte dans l'étude d'impact sont présentées sous une forme synthèse au tableau 1 et classées par enjeu. Ces observations sur les enjeux doivent être traitées tel que prescrit aux sections 2.2 et 2.5 de la directive datée du 28 décembre 2018. Le cas échéant, l'étude d'impact devra décrire les modifications apportées au projet au cours des phases de planification et les mesures d'atténuation prévues en réponse aux observations sur les enjeux soulevés.

L'annexe 1 fait mention des commentaires, tels que transmis. Rappelons que le ministre s'est réservé le droit de supprimer un commentaire comportant des propos injurieux, diffamatoires, discriminatoires, grossiers, crus ou offensants; à but commercial ou promotionnel; non pertinents; confus ou imprécis.

Tableau 1 : Synthèse des observations et des enjeux soulevés dont la pertinence justifie l’obligation de leur prise en compte dans l’étude d’impact

Enjeux	Observations en lien avec l’enjeu
la conservation et la protection des ressources en eau de surface et souterraine	<ul style="list-style-type: none"> • La protection, la vulnérabilité et le risque de contamination des eskers et des moraines aquifères de l’Abitibi-Témiscamingue par l’utilisation, de phytocides à proximité ou sur ces milieux lors de l’entretien des lignes de transport
la préservation des processus hydrogéomorphologiques	<ul style="list-style-type: none"> • La reconnaissance du potentiel aquifère des eskers et des moraines aquifères de l’Abitibi-Témiscamingue • L’identification des eskers et des moraines aquifères de l’Abitibi-Témiscamingue en tant que composante valorisée de l’environnement • La révision des pratiques actuelles relatives aux inventaires des eskers et des moraines lors de la mise en place des programmes d’entretien des lignes de transport

ANNEXE

RECUEIL DES COMMENTAIRES REÇUS AU COURS DE LA CONSULTATION

Avis de non-responsabilité				
Auteur	Ville/Municipalité/ Communauté	Enjeux	Préoccupations	Reference
Organisation	Amos	L'impact de l'emploi de phytocides pour l'entretien des emprises de ligne sur les tronçons qui croisent des eskers et des moraines aquifères. Ceux-ci doivent impérativement être identifiés comme composante valorisée de l'environnement (CVE)	Notre préoccupation vient:1) Du potentiel aquifère remarquable des eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue;2) De la grande vulnérabilité à une contamination des eskers et moraines de l'Abitibi-Témiscamingue;3) Du risque explicite que constitue l'emploi de pesticides du type du Garlon Ultra qui "peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sol sablonneux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur";4) De l'inaction d'Hydro-Québec qui est au courant de cet enjeu et de son territoire effectif depuis 1997 et qui n'a toujours pas changé ses pratiques.	Cloutier, V., et al. 2016. Atlas hydrogéologique de l'Abitibi-Témiscamingue. Québec: Presse de l'Université du Québec, 88, D4507, ISBN 978-2-7605-4507-6;Dow AgroSciences Canada Inc. 2010. GarlonTM Ultra, Herbicide. 15 p.;SESAT. 2013. Portrait de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry – Dans le cadre du Projet pilote de gouvernance de l'esker aquifère Saint-Mathieu-Berry. 235 p., 5 annexes, 30 cartes thématiques (voir Sct. 3.9.1 Réseau électrique);SESAT. 2015. Schéma directeur de développement durable d'esker. 64 p., 2 annexes (voir enjeux prioritaires No 15 et 38).
Organisation	Amos	Durant la phase d'exploitation, les techniques d'entretien qui seront privilégiés par Hydro-Québec et particulièrement sur les tronçons qui traversent les eskers aquifères de la MRC.	Le Service d'aménagement de la MRC d'Abitibi demande à l'Hydro-Québec depuis 1997 d'identifier les eskers et moraine comme élément sensible lors des inventaires pour les programmes d'entretien des lignes de transport d'énergie. À ce jour, les eskers et la moraine Harricana sont intégrés dans l'inventaire des éléments sensibles d'Hydro-Québec dans la mesure où la situation le justifie. Les eskers en lieu relativement isolé et qui ne sont pas exploités ou susceptibles de l'être à court terme ne sont pas inventorierés. Le service d'aménagement réitère sa préoccupation quant à l'utilisation de phytocides à proximité ou sur les eskers et moraine aquifères considérant le potentiel aquifère que représente les eskers et du risque de contamination de ces milieux vulnérables et demande à ce que les eskers et moraine aquifères soient reconnus comme un élément sensible par Hydro-Québec.	Cloutier, V., Blanchette, D., Dallaire, P.-L., Nadeau, S., Rosa, E., et Roy, M. 2013. Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de l'Abitibi-Témiscamingue (partie 1). Rapport final déposé au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec. Rapport de recherche P001. Groupe de recherche sur l'eau souterraine, Institut de recherche en mines et en environnement, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 135 p., 26 annexes, 25 cartes thématiques (1:100 000).



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 